



— LA VILLE DE PARIS —
& LE GROUPE CASINO

CHARTRE
DE DÉVELOPPEMENT
DE L'EMPLOI LOCAL

CHARTRE DE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI LOCAL

La présente Charte a pour ambition de renforcer les liens entre les entreprises et le territoire parisien au travers d'actions types.

Ces actions ont pour double fonction, de renforcer l'intervention de la collectivité et de ses partenaires au bénéfice du public des demandeurs d'emploi parisiens, et de concourir à la mise en œuvre de la stratégie des entreprises sur les champs de l'emploi, de la formation ainsi que du développement de liens avec le tissu économique local.

Chaque entreprise ayant une politique RH et une stratégie d'inscription sur le territoire qui lui soient propres, ces actions ont donc matière à être déclinées individuellement.

Il revient donc aux entreprises de définir leurs engagements en actions concrètes et réalistes, de même pour les objectifs qu'elles s'assignent, sans viser à l'exhaustivité.

La Ville de Paris est présente aux côtés des entreprises pour les aider dans cette détermination d'actions et objectifs à mêmes de contribuer à la mise en place de leur politique Emploi.

La Ville de Paris, forte des 370 000 entreprises et 1 900 000 emplois de son territoire, souhaite favoriser l'entrepreneuriat et le potentiel économique des entreprises implantées localement, tout en maximisant les retombées en matière d'emploi et de formation pour ses habitants, notamment les plus vulnérables sur le marché du travail. La politique de la Ville de Paris s'inscrit également dans une démarche environnementale volontariste qui lui permettra de mettre en œuvre un modèle de développement plus sobre, fondé sur l'économie circulaire.

Malgré un taux de chômage inférieur aux courbes nationale et régionale, de nombreux Parisiens rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi, en particulier les jeunes des quartiers populaires, les seniors et les personnes les moins diplômées.

Déterminée à agir pour que les opportunités économiques nombreuses dont bénéficie le territoire parisien se concrétisent en opportunités d'emploi et de formation pour ses habitants, la Ville de Paris s'engage à faciliter l'insertion des entreprises dans le tissu socio-économique local.

Le Groupe Casino, acteur historique de la distribution en France, est aujourd'hui un des leaders mondiaux du commerce alimentaire.

La politique de ressources humaines du Groupe Casino s'inscrit dans une dynamique de promotion de la diversité, initiée dès 1993, afin d'assurer l'accès à l'emploi, et le développement professionnel, de toutes et de tous, quel que soit son origine, son handicap, son sexe, son orientation sexuelle, ou encore sa religion etc.

Casino, signataire de la Charte LGBT et de la Charte de la Parentalité, a obtenu le Label Diversité dès 2009 et Égalité en 2013. Le Groupe est par ailleurs signataire de la Charte Paris Climat.

Les actions mises en place ont pour principaux objectifs de :

- Faciliter l'accès des jeunes issus des quartiers prioritaires ;
- Intégrer dans l'emploi les personnes handicapées ;
- Renforcer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi de faible niveau de qualification.

La promotion et la dynamisation du partenariat, objet de la présente Charte seront soutenues en interne par une labellisation, commune à l'ensemble des enseignes du Groupe, des opérations afférentes, sous le titre « Pour l'Emploi à Paris ».

Le Groupe Casino souhaite ici s'engager au-travers de ses différents établissements représentant plus de 450 magasins à Paris en 2015 et au total près de 10 000 collaborateurs (dont 85% sont employés en CDI), portés par les enseignes Franprix, Leader Price, Leader Price Express, Monoprix, Monop', Naturalia, Supermarché Casino ou Géant Casino.

Cet engagement est motivé par les enjeux suivants :

- Diversifier ses modes de recrutement, en agissant conformément à ses engagements en matière de diversité et d'égalité professionnelle, en favorisant l'accès aux offres d'emploi du Groupe Casino à tous les publics parisiens, dans une logique de proximité ;
- Faciliter l'accès à l'emploi des parisiens, dans une logique de proximité, permettant d'améliorer la qualité de vie au travail et de fidéliser les collaborateurs ;
- Améliorer l'efficacité et l'impact des actions de recrutement menées sur Paris ;
- Répondre à un besoin de recrutement annuel indicatif en 2016 et 2017 de 1000 CDI ; 3000 CDD ; 2000 jobs étudiants ; 150 alternants (apprentissage ou professionnalisation) ; 50 stagiaires. Pour cela, Casino souhaite mettre en œuvre un dispositif permettant de réaliser au moins un tiers de ces recrutements grâce à l'appui de la Ville de Paris et de ses partenaires.
- Casino souhaite réaliser au moins un tiers de ces recrutements grâce à l'appui de la Ville de Paris et de ses partenaires.

La Ville de Paris et le Groupe Casino ont décidé de signer une charte de développement de l'emploi local. Cette charte, d'une durée de 3 ans, précise les actions concrètes qui seront menées pour renforcer l'implication de l'entreprise et de ses salariés dans le territoire, autour des axes prioritaires suivants :

1. Développement de l'emploi local et appui à l'insertion professionnelle des publics prioritaires ;
2. Renforcement des relations avec les écoles, les universités, les organismes de formation ;

Ces engagements feront l'objet de comités techniques semestriels afin de vérifier la réalisation de leur déclinaison en termes d'actions, voire d'ajuster leurs objectifs.

ENGAGEMENT N°1 : L'EMPLOI

L'embauche locale représentant un enjeu autant pour les employeurs (gain d'efficacité et réduction du turnover) que pour les habitants (qualité de vie au travail), la Ville de Paris et l'entreprise s'engagent mutuellement à mettre en œuvre les actions suivantes afin de favoriser localement la rencontre entre offre et demande d'emploi.

La Ville de Paris s'engage à :

- **Désigner un interlocuteur dédié**, à savoir le Service Initiative Emploi, pour rechercher les solutions adaptées aux besoins de l'entreprise, et au premier chef celui du recrutement ;
- **Assurer l'interface avec les acteurs de l'emploi parisiens**, à même d'orienter et de pré-sélectionner leurs publics sur les différentes actions évoquées ci-après, notamment les candidats correspondant aux besoins de l'entreprise, dont les publics jeunes, seniors, personnes en situation de handicap, ainsi que les personnes en reconversion professionnelle ;
- **Mobiliser les outils de formation du territoire**, afin d'anticiper les besoins de recrutements de l'entreprise à court ou moyen terme ;
- **Communiquer un calendrier prévisionnel des Forums emploi** qui ont lieu tout au long de l'année ;
- **Favoriser la mise en relation avec les partenaires œuvrant dans le champ de l'emploi**, auxquels l'entreprise pourra apporter son soutien.

Le Groupe Casino s'engage à :

A - Contribuer à l'information sur les métiers, et ainsi permettre au public des demandeurs d'emploi parisien, en ciblant tout particulièrement les publics jeunes et seniors, de mieux connaître l'étendue des secteurs et métiers dans lesquels des opportunités de recrutement existent. Ceci pourra prendre la forme, par exemple, d'informations métiers et/ou de visites d'entreprises, etc. Ces actions pourront s'adresser principalement à des jeunes ou des personnes en reconversion professionnelle.

B - Accorder une attention particulière aux candidatures émanant du territoire en :

- 1- **Communiquant ses besoins et critères de recrutement**, le plus en amont possible, à la Ville de Paris ;
- 2- **Participant à des opérations de pré-recrutement** organisées avec les services ou partenaires de la Ville de Paris (dont la Mission Locale de Paris, l'École de la 2^{ème} Chance, Nos quartiers ont du talent et Mozaïk RH), notamment au bénéfice du public jeunes, mais aussi des publics seniors et/ou issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;
- 3- **Contribuant à la mise en place de formations préalables au recrutement**, avec l'appui des acteurs de l'emploi.
- 4- **Portant une attention particulière aux candidatures de jeunes** précédemment engagés dans un Service civique ou de personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CUI) ou encore d'un emploi d'avenir, notamment au sein de la Ville de Paris

C - Accueillir les Parisiennes et les Parisiens inscrits dans un parcours d'insertion et de formation :

- 1- **Les stagiaires du programme de formation du Département de Paris** et de la formation professionnelle continue, voire favoriser leur recrutement au sein de l'entreprise au terme de leur formation ;
- 2- **Les salariés inscrits dans un parcours d'insertion**, issus de Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), dans le cadre de Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP), voire contribuer à leur recrutement dans de bonnes conditions au terme de leur immersion, au besoin avec un accompagnement dans l'emploi si la SIAE le propose ;

3- Les demandeurs d'emploi dans le cadre de mises en situation professionnelle (PMSMP).

D - Soutenir les deux principales associations parisiennes en faveur de l'emploi des jeunes, la Mission Locale de Paris et l'École de la 2^{ème} Chance, via l'accueil de stagiaires, le versement de la taxe d'apprentissage, d'une subvention, ou le mécénat de compétence.

E - Intégrer l'opération « 1000 parrains pour 1000 emplois », la Ville de Paris animant un réseau d'associations et institutions partenaires de l'emploi, à même d'identifier les publics bénéficiaires.

F - Participer à des forums de recrutement : la Ville de Paris, en partenariat avec Carrefour pour l'Emploi, organise trois forums d'envergure parisienne, voire métropolitaine :

1. **Paris pour l'Emploi** : forum généraliste, début octobre,
2. **Paris, métropole pour l'Emploi des jeunes** : forum dédié aux jeunes de tous niveaux, en février ;
3. **Paris des métiers qui recrutent** : Forum ciblé sur les secteurs en tension, courant avril ;

Ainsi que d'autres forums organisés, soit localement par les mairies d'arrondissement ; soit avec une finalité par large que la seule question de l'emploi, comme par exemple le « Forum de rentrée des étudiants.

G – Par son engagement en tant que membre fondateur de la Fondation Agir Contre l'Exclusion « FACE » national, le groupe Casino poursuivra son soutien au club FACE Paris (Fondation Agir Contre l'Exclusion)

H - Lutter contre toutes les formes de discrimination à l'embauche en :

1. Appliquant le Label diversité ;
2. Intégrant des Jeunes des quartiers ;
3. Sensibilisant l'encadrement du Groupe aux questions liées aux convictions religieuses et à l'orientation sexuelle de ses collaborateurs ;
4. Mobilisant le dispositif Recrutement par simulation (MRS) ;
5. Favorisant l'intégration de travailleurs handicapés ;
6. Renforçant l'égalité entre les femmes et les hommes.

I - Mettre à disposition son réseau de points de contact de proximité à la disposition de la Ville de Paris pour la diffusion de messages d'intérêt général.

ENGAGEMENT N°2 : LIEN ECOLES – UNIVERSITES – ORGANISMES DE FORMATION

Soucieuse de préparer les compétences de demain, la Ville de Paris souhaite renforcer les liens entre les jeunes et les entreprises. Ceci passe notamment par le développement des relations de ces dernières avec les établissements secondaires et supérieurs du territoire.

La Ville de Paris s'engage à :

- **Mobiliser le réseau de ses partenaires œuvrant pour le public des 16 – 30 ans**, avec l'appui du Service Initiative Emploi ;
- **Contribuer à la sensibilisation des jeunes parisiens** aux métiers de l'entreprise, notamment pour les secteurs dits « en tension » ;
- **Favoriser la mise en place d'actions** contribuant tant à l'insertion professionnelle du public ciblé que l'identification de compétences mobilisables par l'entreprise ;
- **Aider à la mise en œuvre de la composante « sociale » de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise.**

Le Groupe Casino s'engage à :

A - Accueillir de jeunes parisiens en alternance (apprentissage ou professionnalisation) : Paris a la plus forte concentration de CFA d'Ile de France. Un large panel de formations en alternance, du niveau CAP au niveau Ingénieur, est proposé par les établissements et organismes de formation locaux.

B - Participer à des forums locaux de l'orientation et/ou au forum de l'alternance, ce dernier organisé en partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris (CCIP).

C - Accueillir de stagiaires issus de :

- 1- **Classes de 3^{ème}** (dans le cadre du stage découverte) en privilégiant les jeunes issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ou en situation de handicap ;
- 2- **Formations professionnalisantes** dans les lycées ou des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) ;
- 3- **Universités parisiennes**, en privilégiant les étudiants issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

D – Mener des actions en lien avec les universités, notamment sur les publics issus de formations en sciences humaines et sociales.

PILOTAGE DE LA CHARTE ET COMMUNICATION

La Ville de Paris et l'entreprise s'engagent à désigner, respectivement, un interlocuteur référent de la Charte, responsable de sa mise en œuvre et de son suivi, en l'occurrence le Responsable de la Mission Initiative Grands comptes pour la Ville de Paris et la Directrice du centre de services partagés de recrutement pour le Groupe Casino.

La Charte fera l'objet d'une évaluation annuelle, qui pourra rassembler le cas échéant les autres parties prenantes de la réalisation des différentes actions.

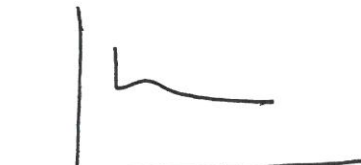
La présente Charte sera rendue publique sur le site internet paris.fr.

La « Charte de développement de l'emploi local et de la responsabilité sociale de l'entreprise » de la Ville de Paris est mise en œuvre avec l'ensemble des partenaires emploi du territoire parisien : Pôle emploi, la Mission Locale de Paris, le PLIE Paris Nord-Est, l'École de la 2^{ème} Chance Paris, FACE Paris, les Structures d'Insertion d'Activité et d'Emploi et entreprises solidaires du territoire, l'APEC, Paris&Co, la SEMAEST, le réseau « Paris Esprit d'entreprise », etc.

Fait à Paris, en 2 exemplaires, le 19 février 2016



Anne Hidalgo
Maire de Paris


Jean-Charles Naouri
PDG du Groupe Casino